

Kiné Variā news



***Affiliez-vous
maintenant
à l'UKB !***

***Soulager l'humanité
avec notre art de guérir***

La digitalisation des soins pour 2023



KINEQUICK



UN LOGICIEL QUI VOUS DONNERA LE SOURIRE

Ho Ho Ho ! 2022 s'est écoulée en un rien de temps.
Nous aimerions revenir avec vous sur l'année passée.

Submergés par le déconventionnement de masse.
Émerveillés par votre engagement social.
Particulièrement reconnaissants pour encore une année réussie.



Nous avons accueilli plus de **1000**
nouveaux cabinets et **deux fois plus** de
nouveaux utilisateurs



Nos **65** formations en ligne gratuites et
accréditées ont été suivies par environ **1000**
utilisateurs



1500 utilisateurs de KineQuick ont travaillé
avec les dernières technologies d'eHealth

Bogdan - Le petit développeur du Père Noël



WWW.KINEQUICK.BE

ON SE REVOIT EN 2023 ?

Soyez époustoufflés. Continuez à vous émerveiller. Voyez l'extraordinaire
dans le quotidien.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et une joyeuse
année à venir.



Le Kiné-Varia News paraît 4x par an.
Parutions en
mars - juin - septembre - décembre.

Les textes et annonces du Kiné-Varia News
doivent parvenir au secrétariat de l'U.K.B.
au plus tard un mois avant la parution.

Les articles signés,
mais aussi les publicités n'engagent
que la responsabilité
de leurs auteurs (ou leurs mandants) :
leurs opinions ne coïncident pas
nécessairement avec les vues de l'U.K.B.

Le Kiné-Varia News se réserve le droit de refuser
toute publicité ou texte pouvant nuire
à la profession sans devoir en donner les motifs.

Conformément aux décisions
de la jurisprudence, l'éditeur
d'une revue n'est pas responsable
des erreurs commises involontairement
dans le cours de l'ouvrage.

LA PUBLICITE EST UN SUPPORT
POUR LE KINE-VARIA NEWS.
ELLE N'ENGAGE CEPENDANT EN AUCUNE
FACON LA PHILOSOPHIE DE L'U.K.B.

Rédacteur en chef et éditeur responsable :
Yves RALET

Réalisation :
Isabelle BLAMPAIN, Frédérique DONNAY,
Frédéric GIBON, Manuel JACQUEMIN,
Guy POSTIAUX, Yves RALET,
André ROUSSEAU et Jean VERMEULEN

Conception et impression :
www.imprimerieguillaume.be

Prochaine parution :
Kiné-Varia News n° 441
Mars 2023 - 14.000 ex.
Parution mars 2023

TOUT TEXTE OU PARTIE DE TEXTE
NE PEUT ETRE COPIE OU PHOTOCOPIE,
QUELLE QU'EN SOIT L'UTILISATION,
SANS L'AUTORISATION DE L'U.K.B.
TOUTE INFRACTION PEUT ENTRAINER
DES POURSUITES JUDICIAIRES.

IMPORTANT !

POUR MIEUX VOUS SERVIR,
NOTRE SECRETARIAT DISPOSE

D'UNE LIGNE TELEPHONIQUE
+32 (0)71 41 08 34

D'UNE ADRESSE E-MAIL
secretariat@serk-ukb.be

D'UN SITE INTERNET
www.webkine.be

D'UN SECRETARIAT
Avenue Georges Lemaître 19
6041 Gosselies

sommaire



3

Editorial

Soulager l'humanité...
avec notre art de guérir

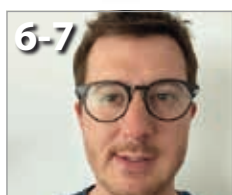


4

Cotisations 2023

Affiliez-vous maintenant à l'UKB

Avantages 2023



5

Actualités

6-7

La kinésithérapie au quotidien
par Pierre-Yves Vandenberg

9

La digitalisation des soins pour 2023 !

10

Sortie de fonds de la société :
sous quel régime de taxation ?



11-13

Formations SERK

Actualités

14

50 ans de trésorerie

16

Petites annonces

Voeux 2023



SPECIAL MEMBRES UKB

Supplément réservé uniquement aux membres UKB

Rappel :

- 1 Remboursement de la kinésithérapie pour les patients souffrant de fatigue chronique ou de fibromyalgie
- 2 Indemnité pour initier un dossier élaboré de kinésithérapie en pathologie « courante » : intégrée dans la nomenclature depuis le 1^{er} juin 2021
- 3 Remboursement de la kinésithérapie pour les pathologies des listes Fa et Fb



DEPUIS 1982, L'UKB,
UNE QUESTION DE BON SENS
UN ENGAGEMENT VITAL
POUR L'AVENIR



FORMATION EN REEDUCATION POSTURALE GLOBALE

La Rééducation Posturale Globale est une méthode de kinésithérapie, créée en 1980 par le physiothérapeute français Philippe Souchard.

La première originalité de cette méthode est d'avoir valorisé le rôle de la fonction statique du système musculaire qui dessine notre morphologie.

Libérer la fonction statique pour faciliter la fonction dynamique.

Retirer les freins musculaires qui se créent suite aux postures longtemps maintenues, la répétition de nos gestes quotidiens, professionnels et sportifs, les traumatismes, le vieillissement, déséquilibrant l'articulation vers le raccourcissement, ce qui entraîne raideur, compression, blocage, inflammation, douleur, déformation, perte d'amplitude.

Cette méthode va s'adresser aussi bien aux problèmes morphologiques, chroniques qu'aux pathologies articulaires, aiguës.



FORMATION CONTINUE BELGIQUE 2023

Voici les prochaines dates :

1^{ère} semaine : du 23 au 27 janvier 2023

Professeur : M. André (Formateur RPG Belgique et France)

2^e semaine : du 22 au 26 mai 2023

Professeur : E. Di Ciaccio (Formateur RPG en Italie et Belgique)

3^e semaine : du 04 au 08 septembre 2023

Professeur : E. Di Ciaccio (Formateur RPG en Italie et Belgique)

4^e semaine : du 04 au 08 décembre 2023

Professeur : M. André (Formateur RPG en Belgique et France)

5^e semaine : du 11 au 15 mars 2024 à Namur

Professeur : R. Fernandez (Formateur RPG en Espagne et Belgique)

Lieu :

Haute école Léonard de Vinci Parnasse ISEI
84, Avenue Emmanuel Mounier - 1200 Bruxelles

Coût de la formation :

2.700 eur pour les 4 semaines à Bruxelles + 675 eur pour la 5^e semaine à Namur

Intervention des chèques-formation de la Région Wallonne

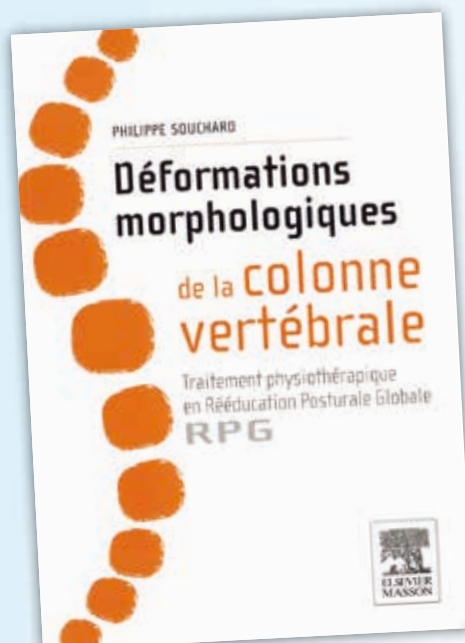
La description et toutes les informations :

Méthode de kiné - Rééducation posturale globale
www.vinci.be - www.kine-rpg.be (association belge de RPG)

«La première originalité de la méthode est de revaloriser la fonction statique et de lui attribuer une importance égale à celle de la fonction dynamique.»

Philippe Souchard

«Déformations morphologiques»



Accréditation PKQ en cours d'agrément

Renseignements et inscriptions :

formation.continue@vinci.be - murielandre.kine@yahoo.fr - 0477 26 80 25 - laurent.crickx@vinci.be

Soulager l'humanité ... avec notre art de guérir



Alors qu'une grande marque de carburant annonce déjà plus de 7 milliards de surprofits et que nos factures gonflent tous les jours jusqu'à dépasser 11 % d'inflation, notre ministre national a annoncé une augmentation générale des soins de santé de... 2 % pour 2023.

C'est avec cette nouvelle euphorisante que nous allons fêter la nouvelle année avec une joie indicible. Nos patients regardent à deux fois avant de se faire soigner et beaucoup renoncent aux soins pour consacrer le peu qui leur reste aux factures énergétiques de cet hiver.

A travers cette crise engendrée par la guerre en Ukraine nous nous efforçons d'exercer notre profession du mieux que nous pouvons avec notre seul but : **soulager l'humanité avec notre art de guérir !**

Au contraire des différents gouvernements et les différents Ministres de la Santé de notre pays, l'UKB a toujours porté la kinésithérapie belge dans son cœur et vous remercie pour vos soins, vos rééducations, vos traitements, votre professionnalisme, ...

Nous ne savons pas encore ce que 2023 nous réserve mais de toute manière, c'est avec force et détermination que nous entamerons cette nouvelle année avec la conviction que notre profession a un avenir meilleur. Son utilité ne cesse de grandir par la qualité et l'efficacité de nos soins.

Pour une défense correcte de notre métier, une seule solution : adhérer à l'UKB.

Bonne et heureuse année 2023 à vous tous et toutes.



Yves Ralet
Secrétaire Général



Affiliez-vous maintenant à l'UKB ...

et recevez de nombreux avantages !

COTISATIONS 2023

- Ménage de kinés (2 x 120€)
- Membre effectif
- En association (par kinésithérapeute)
- Membre diplômé en 2021
- Membre diplômé en 2022
- Salarié
- Pensionné
- Stagiaire et futur diplômé 2023
(cette cotisation est valable pour toute l'année)

VERSEMENT ANNUEL

ORDRE PERMANENT

240 €	60 €
200 €	50 €
140 €	35 €
130 €	32,50 €
130 €	32,50 €
130 €	32,50 €
55 €	
GRATUIT	

N'hésitez pas à nous rejoindre en effectuant le versement (voir catégorie de votre cotisation ci-dessus) sur le compte :

**IBAN-BE92 7775 9181 1123
BIC-GKCCBEBB**

en y mentionnant vos coordonnées et en communication : membre UKB - cotisation 2023, ajouter NOM + Prénom

IMPORTANT :

En cas d'inscription tardive, le «supplément» membres du Kiné-Varia News et les newsletters, vous seront envoyés directement par e-mail.
Contactez le secrétariat :
071 41 08 34 - E-mail: secretariat@serk-ukb.be

Votre affiliation à l'UKB vous donne droit à des réductions substantielles sur de nombreux produits et avantages qui vous rembourseront votre cotisation grâce à des contrats de partenariat...



Le logiciel qui vous donnera le sourire, car la simplicité est notre force. Gagner du temps dans la gestion de votre cabinet et avoir plus de temps pour les choses importantes, cela vous fera spontanément sourire. De plus, vous bénéficiez d'une **remise de 15% en tant que membre de l'UKB**. La réduction est valable pour la première année du contrat (12 mois) et n'est pas cumulable avec d'autres promotions.



Liantis... la bonne solution à chaque étape de votre parcours : du lancement d'une activité indépendante au départ à la retraite, en passant par le recrutement de travailleurs, le développement d'une politique RH et bien-être efficace, et la protection face aux risques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur **liantis.be**.

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné



Nous sommes une société de tarification pour les kinésithérapeutes. Gérée par un kiné de 25 ans d'expérience, nous vous soulageons de lourdeurs administratives. Nous vous apportons gain de temps, gain d'argent. Notre devise est que le patient soit le mieux remboursé et le kiné soit le mieux rémunéré. Nous essayer, c'est nous adopter.



Association d'assurance mutuelle sans but lucratif spécialisée pour votre profession. Pour votre R.C. professionnelle, Amma vous offre la couverture la plus élevée et la plus complète du marché et ce, à un tarif préférentiel. Conditions particulièrement avantageuses pour vos assurances incendie, auto, R.C. familiale et hospitalisation.



Leader dans l'assistance dépannage et l'assistance voyage. Grâce à ce partenariat, vous pourrez bénéficier de prix extrêmement avantageux - **jusqu'à 40% de réduction par rapport aux tarifs individuels** - sur toutes vos affiliations à Touring Business Solutions, réservé aux professionnels.



Avec plus de 7.000 exercices, KINEXER6 est la plus grosse base d'exercices de rééducation agrémentés de vidéos, photos et consignes d'exécution. Ce logiciel en ligne permet aux kinésithérapeutes de créer des programmes d'exercices personnalisés pour chaque patient et de le leur communiquer par mail (ou au format papier). Le patient peut visionner le programme d'exercices sur ordinateur, tablette ou smartphone.



Smart 4 Invest (S4I) est la première société belge de conseil et courtage en solutions de paiement. Nous avons pour mission de proposer à chacun de nos utilisateurs une solution de paiement (ainsi qu'un service de traitement de ces derniers) adaptée à leurs besoins singuliers. Retrouvez-nous sur : <https://s4i.be/>
Notre offre exclusive de terminal de paiement aux membres de l'U.K.B. : **29.90€/mois** (HTVA) + 6€ (HTVA) pour une connexion 4G



La Fiduciaire Roquet est un cabinet d'expertise comptable et de conseil fiscal de 14 professionnels et experts, répartis sur trois sites : Bruxelles, Charleroi et Namur. Trois bureaux mais une seule équipe, un même état d'esprit, une seule manière de travailler et de vous servir, une seule et même devise : qualité, rapidité et proximité, un seul objectif : votre «paix» fiscale et comptable et une seule préoccupation : vous !



Depuis 2018, Synergies Vector souhaite donner à chaque individu la possibilité d'exercer une activité sportive dans les meilleures conditions et pour une sérénité d'esprit maximale. C'est pourquoi Synergies Vector **offre aux membres de l'U.K.B.** des équipements hautement qualitatifs à des prix compétitifs, de **5 à 20 % de réduction**, dans le respect de valeurs éthiques et durables. Synergies Vector travaille principalement avec des fabricants européens et promeut un développement durable.



Pierre-Yves Vandenberg, Kinésithérapeute, spécialisé en oro-maxilo-faciale, DU en Vertiges et ostéopathe D.O.

«La kinésithérapie au quotidien»

Je porte à votre connaissance mon ressenti en tant que kinésithérapeute en Belgique. Par la présente, il ne s'agit nullement d'opposer un statut (salarié, indépendant) à un autre, ni de confronter la pratique en libéral ou à l'hôpital ; il s'agit pour moi de vous partager ma vision de la kinésithérapie, métier que je pratique désormais depuis 12 ans.

Pour pouvoir bien comprendre mon propos, il est peut-être utile que je me présente, s'agissant d'un Master en kinésithérapie, d'une spécialisation en kinésithérapie oro-maxilo-faciale, d'un DU en Vertiges à la Sorbonne Paris et un cycle de 5 ans d'études au sein de l'IAO pour prétendre au titre d'ostéopathe D.O.

Ainsi, mon travail au quotidien est celui de la kinésithérapie aiguë pour lequel je pense pouvoir dire qu'avec les années et les cas cliniques différents, je suis en mesure de vous résumer ci-et-là quelques situations professionnelles qui traduisent, à mon sens, de la difficulté et du manque de considération à l'égard de la profession.

Pire, je parlerai davantage de déni, de kinésithérapie bashing, où les années me donnent le sentiment d'un métier qui évolue pas, sinon qu'il régresse pour se cantonner à des rôles subalternes.

J'ai eu l'occasion de travailler à l'étranger, en France, ce qui me donne l'avantage de pouvoir comparer et de suggérer ci-et-là quelques évolutions possibles. Je terminerai par dire que nous sommes nombreux, je pense, à nourrir les mêmes réflexions. En formation, la place de la kinésithérapie parmi les professions médicales et paramédicales est souvent discutée, tandis que l'on peut supposer que la masse, celle qui ne se forme pas, accepte le rôle qui lui est attribué, une pratique désuète, orientée vers le soulagement, bien plus que le traitement.

Il me sera difficile d'être succinct dans l'énumération des différentes situations, tant elles demandent des précisions supplémentaires, tant elles sont variées en raison de mes domaines d'activité, mais je vais essayer d'être le plus concis possible, de manière à ne pas vous laisser le sentiment que je me disperse. Ainsi, je vais vous prendre deux exemples, deux situations réelles. Il y en a malheureusement bien d'autres, autant qu'il n'y a probablement de kinésithérapeutes... libéraux... salariés... hospitaliers... spécialisés... Morceaux choisis...

1) Fort d'une pratique en kinésithérapie vestibulaire, je me permets de vous rendre compte que la seule pratique de cette discipline requiert un investissement important. Mon cabinet, pour toutes les contraintes de matériel et d'expertise, m'a coûté pas moins de 35.000 euros, auxquels il pourrait y avoir encore des investissements futurs. Je ne compte pas les frais de formation, lesquels sont ceux de formations sur plusieurs week-ends, et si l'on veut bien faire, les choses, d'un DU à l'étranger. Nous ne parlons pas ici d'une «simple» orientation professionnelle pour un kinésithérapeute, dans la mesure où la formation, si bonne soit-elle, s'organise sur plusieurs week-

ends, fait l'objet d'un mémoire et d'examen, et place le kinésithérapeute dans des situations professionnelles où la qualité diagnostic sera importante, du fait de devoir par exemple déterminer le caractère central ou non du vertige. Pour pouvoir prétendre à ce niveau d'expertise, pour remplir ce rôle paramédical au service du médecin, il faut du temps, de la formation, des connaissances et du matériel. Dois-je vous rappeler qu'il s'agit d'un domaine de pointe de la kinésithérapie, où monsieur Semont, kinésithérapeute de formation, a œuvré, au bénéfice de la découverte de manœuvres libératoires, pour pouvoir faire entrer la kinésithérapie dans le domaine ORL ?

En Belgique, il n'existe pas de statut particulier pour cette branche de la kinésithérapie et à fortiori, pas de codes spécifiques pour permettre une revalorisation de l'acte. Pour autant, à la suite de nombreux contacts avec les ORL, je peux vous dire que le travail en kinésithérapie vestibulaire est apprécié à sa juste valeur et que bien souvent, face au manque de connaissance du médecin traitant en la matière, le kinésithérapeute revêt un rôle de «sentinelle» et permet au patient d'intégrer plus rapidement le bon «trajet de soins», sinon de traiter le patient en des temps raisonnables. Si je me place du côté du kinésithérapeute, je peux comprendre de ne pas consentir à des investissements importants tels que ceux-là, quand le code de nomenclature et la tarification qui va avec n'est pas représentative du rôle et du coût relatif. Si je me place du côté du médecin traitant, je ne compte plus les errances médicales, depuis la prescription systématique d'un médicament, l'absence de diagnostic ou la perte de temps dans l'orientation du patient. Nombreux sont les médecins généralistes qui ignorent que cette discipline fait partie intégrante de la kinésithérapie, justifie d'un diplôme, place le kinésithérapeute face à des choix, quand ils n'ont ni la maîtrise, ni la capacité diagnostic. Un vertige peut être d'origine centrale et à cet égard, un kinésithérapeute diplômé reçoit la même formation qu'un médecin ORL. La même... sans la reconnaissance médicale, ni par un acte, ni par un statut, ni par une information auprès du médecin traitant.

J'ai déjà interrogé les responsables d'Axxon, à ce propos, mais nomenclature après nomenclature, **je constate que rien n'est fait pour permettre une reconnaissance quelconque.**

En France, là où sévissent des «déserts médicaux», le kinésithérapeute peut prétendre à la réalisation d'examen médicaux de type VNG, est valorisé pour la cause, tandis que la pratique est réservée aux seuls titulaires d'un DU en vertiges et troubles de l'équilibre.

En Belgique, nous sommes peu à pratiquer, nous ne sommes pas considérés et pire encore, je peux vous donner l'exemple d'infirmiers et d'infirmières qui réalisent dans les hôpitaux, les examens vestibulaires para cliniques, quand ils n'ont aucun savoir sur le sujet.

C'est à mon sens une honte et ce devrait être une priorité pour des associations représentatives de kinésithérapie de défendre un de ses fers de lance, sinon de promouvoir la qualité en kinésithérapie.

2) La pratique de la kinésithérapie en ortho-traumatologie pose question. Si les hôpitaux se réservent désormais l'ensemble des cas, font pression pour que le patient soit traité dans leurs centres de révalidation fonctionnelle, il n'empêche que les kinésithérapeutes hospitaliers ou libéraux font face aux mêmes problématiques.

Le kinésithérapeute n'a pas accès au dossier médical du patient.

C'est à mon sens incroyable. Nous avons tous en exemple un cas de prothèse en post-opératoire, où il s'agirait d'en connaître davantage sur la voie opératoire utilisée, le cas d'un patient sous médication, pour lequel la manipulation nécessiterait de connaître les médicaments.

Le kinésithérapeute ne revêt d'aucune utilité si l'on en juge, à contrario de la France, par les missions que l'on ne lui confie pas, s'agissant d'un kinésithérapeute qui pourrait prétendre par exemple au dépistage précoce des scolioses auprès des enfants et adolescents. Il ne lui est demandé aucun examen clinique consultatif et bien souvent, son rapport au médecin traitant, réalisé à titre gratuit, n'est pas considéré. Par cet exemple, je me permets de souligner aussi le paradoxe qu'il peut y avoir entre un discours que l'on entend souvent, celui d'hôpitaux, de médecins et de services surchargés, quand il n'y a aucun partage de connaissance ou de velléités d'étendre à la kinésithérapie son champ de compétences. **Vous devez savoir qu'il y a en kinésithérapie une «réserve» qui se tient prête et qui serait désireuse de renforcer sa position dans l'organigramme médical.**

Si l'on voulait œuvrer pour la promotion de la qualité en kinésithérapie, ne pourrions-nous pas imaginer de pouvoir prétendre, moyennant formations, à plâtrer, à participer à la réalisation d'examens complémentaires de type EMG, à réaliser des orthèses, et ce, dans le respect de la nomenclature et la définition de nos actes non invasifs ?

C'est spéculatif, c'est utopique... mais est-ce si farfelu de le penser, quand nous pourrions permettre alors de décharger des services hospitaliers ? Pour ma part, je trouve cela plutôt vertueux.

La crise du Coronavirus a mis en évidence qu'une fois les soignants de première ligne touchés, les réserves en personnel sont faibles, insuffisamment formées et incapables de suppléer à la fonction des premiers. Nous ne pouvons prétendre au remplacement de certaines formations médicales les plus diplômantes, et c'est bien normal mais, aussi ai-je vu, que dans d'autres pays comme la France, le personnel

en kinésithérapie était formé à la hâte pour pouvoir participer aux actes d'intubation et d'extubation. Il s'agit d'hypothèses mais là aussi, n'est-ce pas l'intérêt et la mission d'un «syndicat» de kinésithérapie, proactif, susceptible de défendre la profession envers et contre tout, en plus de proposer une vision à long terme pour ses adhérents. Cela me paraît tellement évident et c'est à mon sens ce rapport de force qu'il faut engager avec les autorités compétentes, dans un souci de défense de la profession. C'est certainement un chantier titanesque, s'agissant de proposer des formations compétentes et diplômantes, de certifier une population de kinésithérapeutes et de veiller au cadre d'application mais avant cela, ce sont ces discussions en interne qui doivent être au centre des débats avec les personnes aux responsabilités pour pouvoir proposer une offre de soin élargie, plus proche des besoins de la population. Je suis presque sûr que la kinésithérapie dans son ensemble est demandeuse, tandis qu'Axxon s'enorgueillit où se contente chaque année d'avoir seulement augmenté les honoraires. Je pense aussi pouvoir dire que la médecine s'offusque parfois du fossé qui nous sépare, est demandeuse qu'une kinésithérapie les suive au plus près dans la prise en charge de patients. Il faut bien comprendre que dans le cas contraire, si la kinésithérapie ne se « modernise » pas, le métier s'en retrouve alors désuet, déconnecté de la réalité, incapable de répondre aux besoins de la population et sujet à ce que des outils qui font son domaine d'application lui échappent à terme. On a la kinésithérapie que l'on mérite.

Je pourrais prendre encore les exemples de l'échographie qui est pratiquée dans certains pays, à titre de suivi de l'évolution des patients, d'orthèses dentaires que le kinésithérapeute pourrait placer dans la prévention des SOAS, mais vous aurez compris le message, s'agissant d'un kinésithérapeute, actif, soucieux de l'avenir de sa profession.

J'ai imaginé mes études comme un éveil à la profession, j'aurais imaginé qu'une décennie plus tard, certaines évolutions eussent été possibles, soucieux d'un métier paramédical, aux plus proches du médical, de la population et de ses besoins.

A méditer...

Pierre-Yves Vandeberg



Formation continue

**Continuez à vous
FORMER
avec ULB-FSM !**



CONTINUING
EDUCATION

HELSCI
HEALTH & LIFE SCIENCES



FACULTÉ
DES SCIENCES
DE LA MOTRICITÉ

**Module en kinésithérapie cardiovasculaire -
exercices, test à l'effort et réadaptation**

Nos autres formations :

- › CU en Thérapie manuelle
- › Formation en kinésithérapie de la main
- › CU en Hypnose thérapeutique du pôle santé
- › CU en Pathologies en milieu sportif
- › CU en Kinésithérapie neurologique
- › CU en Nutrition Humaine
- › CIU en Kinésithérapie pédiatrique

CU : Certificat Universitaire
CIU : Certificat Interuniversitaire

<https://catalogue.helsci.be>



ULB HELSCI, LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE!

Parce que se former tout au long de sa carrière est important, ULB HeLSci est là pour vous !

En collaboration avec la Faculté des Sciences de la Motricité, nous vous proposons un large choix de formations.

INTÉRESSÉ-E ?

Contactez-nous ! Notre équipe est disponible pour répondre à toutes vos questions.

✉ helsci@ulb.be

🌐 <https://helsci.ulb.be>



La digitalisation des soins... ... pour début 2023 !

Dans un précédent Kiné-Varia News, nous vous avons annoncé que la digitalisation des soins pour les Kinésithérapeutes allait débuter le 01/09/2022.

Lorsqu'on parle de digitalisation, cela concerne la facturation des soins, la vérification des statuts des affiliés, les attestations de soins donnés et les accords ou les notifications. Tout cet échange de données médico-administratives va pouvoir se faire via la plateforme MyCareNet.

Cette grande avancée est déjà bien en place pour les hôpitaux, les médecins généralistes, les médecins spécialistes et les dentistes.

C'est à notre tour maintenant !

En grande partie à cause de la situation du Covid, ce démarrage a pris du retard.

Le CIN (Collège Intermutualiste National) signale que le grand changement se fera durant le 1^{er} trimestre 2023, au pire fin du 1^{er} trimestre 2023.

Pour entrer sereinement dans cette nouvelle ère, nous vous conseillons de vous inscrire sur la plateforme eHealth afin de recevoir votre certificat eHealth et ainsi avoir un accès immédiat à MyCareNet. »

*Frédérique Donnay
Administratrice*

All FACT N°1 de la Tarification pour Kiné

Nous contacter : +32 (0)71 11 55 42
Mail : info@allfact.be

VOUS ÊTES KINÉ INDÉPENDANT ?

FATIGUÉ PAR LE TRAVAIL ADMINISTRATIF

TESTEZ NOTRE SOLUTION GLOBALE SUR MESURE

TARIFICATION

GESTION DES PAIEMENTS

RÉCUPÉRATION DES HONORAIRES

WWW.ALLFACT.BE

Bénéficier de la prime INAMI de 800€

All FACT utilise un logiciel de tarification **CARE CONNECT PHYSIO** reconnu par l'INAMI, en collaboration avec notre société vous bénéficiez de nombreux avantages !



Sortie de fonds de ma société : sous quel régime de taxation ?

Un dirigeant d'entreprise exerçant sous la forme d'une société dispose de divers moyens afin de sortir des fonds de sa société. Ces sorties donnent lieu à différents types de taxations, plus ou moins avantageuses.

Rémunération de dirigeant

En premier lieu, un administrateur peut percevoir une rémunération de dirigeant. Celle-ci est taxée au barème progressif de l'impôt des personnes physiques. Traditionnellement, les dirigeants qui exercent leurs activités par l'intermédiaire d'une société de management cherchent à conserver une rémunération totale brute limitée, qui n'atteint pas les paliers les plus élevés de taxation du barème progressif d'impôt sur les revenus professionnels.

Tantième

Le dirigeant peut percevoir, à la fin de l'exercice comptable de sa société, un tantième. De manière similaire à la rémunération de dirigeant, des cotisations sociales et l'impôt progressif des personnes physiques sont dus sur ce tantième. Cette forme de rémunération fait donc l'objet d'une taxation qui n'est pas particulièrement avantageuse. Par contre, le tantième est déductible dans le chef de la société (tout comme les rémunérations) et réduit sa base imposable.

Revenu locatif

Lorsqu'un dirigeant met à disposition de sa société une quotité de son habitation ou d'un immeuble dont il est propriétaire afin que celle-ci y exerce ses activités, un contrat de location peut être prévu au profit de cette société. La société pourra déduire en charges la totalité du loyer brut payé à son dirigeant, majoré, si elle le supporte, du précompte immobilier. Le propriétaire, personne physique, ne subit une taxation au titre de revenus immobiliers que sur le montant du loyer net annuel perçu (ou sur le revenu cadastral, si celui-ci est plus élevé).

Le loyer payé par la société à son dirigeant sera requalifié en revenu professionnel pour la partie qui excède une certaine limite fixée par la loi. En deçà de cette limite, le loyer perçu permet une sortie des fonds de la société relativement intéressante au niveau fiscal.

Prise en charge de frais

De nombreux frais peuvent être pris en charge par la société en lieu et place du dirigeant pour autant qu'ils puissent être considérés comme frais professionnels déductibles dans son chef. Tel peut être le cas, à titre d'exemple, de frais de voiture, de mise à disposition d'un pc, d'une connexion internet, de prise en charge d'un engagement individuel de pension ou d'assurances... Le montant de ces frais permet de réduire les charges professionnelles quotidiennes du dirigeant, mais constitueront cependant, dans son chef, un avantage de toute nature qui viendra s'ajouter à sa rémunération brute.

Distribution de dividendes

Enfin, la société peut procéder à la distribution de dividendes au profit de son dirigeant. Les dividendes sont classiquement imposés à un taux de 30% sous la forme d'un précompte mobilier.

Le taux d'imposition de ces dividendes peut être réduit.

A titre d'exemple, grâce au mécanisme nommé «VVRbis», des dividendes peuvent être distribués à un taux réduit, sous conditions, dont notamment un certain délai d'attente.

Un second mécanisme permet une distribution de dividendes à un coût fiscal réduit, qui dépend de la constitution d'une réserve comptable dite «de liquidation» et, également, d'un certain délai d'attente avant de procéder à sa distribution au dirigeant d'entreprise.

En conclusion, le droit fiscal permet une forte diversification des sorties qui peuvent être réalisées de la société vers son dirigeant. Avoir recours à ces différents types de sorties permet de réduire votre taxation globale et présente, dès lors, un grand intérêt.

Source : Solis, Avocats

www.solislaw.eu

Rue Phocas Lejeune 8

B-5032 Isnes (Gembloux)

les formations de la SERK



La SERK vous offre la possibilité d'être au top des nouvelles techniques et de vous former à moindre frais via le dispositif des chèques-formation

Grâce aux chèques-formation :

Une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit **jusqu'à près de 50%** de réduction sur le prix des formations de la **S.E.R.K.**

Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les **indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en région Wallonne de langue française.**



Comment commander les Chèques-Formation ?

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be



Nouvelles approches cliniques, méthodologiques et technologiques chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Contenu de la formation :

L'approche méthodologique clinique développée dans cette formation démontre le caractère prioritaire et novateur de la **kinésithérapie du poumon profond**, à partir des signaux quantifiés de l'auscultation pulmonaire. Sur la base du comportement mécanique spécifique du poumon profond et de la physiopathologie des voies aériennes distales, un **nouveau paradigme** est proposé, «*celui d'une kinésithérapie inspiratoire, lente, résistée, positionnelle validée par des moyens stétho-*

Kinésithérapie respiratoire différentielle guidée par l'auscultation pulmonaire actualisée

coustiques, échographiques, biochimiques» à partir de la géométrie spatiale du poumon.

Au cours de ce stage, une place primordiale est faite à la kinésithérapie respiratoire en pédiatrie à partir de concepts thérapeutiques nouveaux adaptés aux données physiopathologiques les plus récentes.

Intervenants :

Guy POSTIAUX, Kinésithérapeute
Stéphane OTTO, Kinésithérapeute

Dates :

19-20-21 janvier 2023

Lieu :

CAF
La Neuville 1
4500 TIHANGE

Dates :

23-24-25 mars 2023

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSÉLIES

Horaires :

Jeudi - vendredi de 9h à 17h30
Samedi de 9h à 13h30



Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèques formations : 730 €
- Avec chèques formations : 430 €
- Réf. CP-60 (Tihange)
- Réf. CP-61 (Gosselies)

Informations :

www.postiaux.com

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be





Méthode McKenzie (module A)

douleurs lombaires, des sciatalgies ou des cruralgies. Le séminaire couvre les bases théoriques et scientifiques pour cette région de la colonne vertébrale et comprend de nombreux travaux pratiques.

Le participant apprend à classer les patients en syndromes homogènes pour lesquels des protocoles spécifiques et individualisés sont proposés. De vrais patients sont évalués, traités et revus plusieurs fois pendant le séminaire pour illustrer l'efficacité de cette approche. Cela permet aussi de montrer comment le traitement sera modifié et adapté pour chaque patient et en fonction de l'évolution d'une séance à l'autre.

Intervenant :

D. VANDEPUT, Kinésithérapeute, MSc

Dates :

25-26-27-28 janvier 2023

Horaires :

Mercredi - Jeudi - vendredi de 11h à 19h
Samedi de 8h30 à 17h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix (par module) :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 960 €
- Avec chèques formation : 540 €
- Réf. MCK64 (module A)

Chèque Formation

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

28h
/mod.

PARTIE A :

LE RACHIS LOMBAIRE

La participation préalable à la partie A est nécessaire pour l'inscription à la partie B, C et D

Ce cours de 4 jours (28 heures) porte sur l'examen et le traitement de patients présentant des



D'un point de vue théorique : Les lymphatiques de la tête et des membres sont décrits à partir de travaux réalisés en laboratoire. Nous abordons l'anatomie «classique» pour ensuite découvrir l'anatomie qui se développe en pathologie. La physiologie et la physiopathologie sont illustrées au travers de la clinique. L'effet des traitements physiques de l'œdème (drainage lymphatique manuel, pressothérapie, bandages multicouches, contentions élastiques) est enseigné selon le résultat de travaux de recherche réalisés en laboratoire et mis à l'épreuve en centre de kinésithérapie spécialisé.

D'un point de vue pratique : Le kinésithérapeute apprend les techniques de drainage lymphatique manuel d'appel et de résorption pour les membres, la tête et le tronc. La pratique des bandages multicouches est enseignée sur les membres. Le cours aborde aussi les modalités d'application de la pressothérapie et des contentions élastiques.

Drainage lymphatique

Objectifs généraux : L'anatomie et la physiologie des lymphatiques sont développées afin que le kinésithérapeute puisse maîtriser les techniques physiques utilisées dans le traitement de l'œdème. La physiopathologie donne accès à une parfaite compréhension des cas cliniques.

Objectifs spécifiques : Le kinésithérapeute doit, au terme du cours, pouvoir prendre en charge les patients présentant un œdème du membre supérieur, du membre inférieur ou du visage avec les techniques de drainage lymphatique manuel. Il maîtrisera les techniques de pressothérapie, de bandages multicouches et il sera en mesure de conseiller la contention élastique la mieux adaptée.

Contenu synthétique : Physiologie des lymphatiques. Anatomie des lymphatiques des membres, de la tête et du tronc. Physiopathologie de l'œdème. Signes cliniques du lymphoedème. Classification du lymphoedème, de l'œdème veineux et cardiaque. Justifications expérimentales du traitement physique de l'œdème. Pratique du traitement des lymphoedèmes primaires et secondaires des membres et du visage. Présentation de cas et propositions de traitements.

Intervenant :

O. LEDUC, Ph. D.

Dates :

1^{er} séminaire : 09-10-11 mars 2023
2^e séminaire : 31 mars - 01 avril 2023

Horaires :

de 9h à 17h

Lieu :

Point Centre
Avenue Georges Lemaître 19
6041 GOSSELIES

Prix :

- Hors Wallonie et/ou sans chèque-formation : 800 €
- Avec chèques-formation : 350 €
- Réf. CDL-28

Pour toutes inscriptions :

Secrétariat SERK - 071 41 08 34
E-mail : secretariat@serk-ukb.be

30h

Chèque Formation

tableau récapitulatif

dates	sujets et enseignants	lieux	prix	réf.
19-20-21/01/2023	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	TIHANGE CAF La Neuville 1 B-4500 TIHANGE	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 430 €	CP-60
25-26-27-28/01/2023	METHODE MCKENZIE (module A) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 € = 28 chèques-formation + acompte de 120 €	MCK-64
09-10-11/03/2023 31/03 - 01/04/2023	DRAINAGE LYMPHATIQUE O. Leduc, Ph D.	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 800 € Avec chèques-formation : 350 €	CDL-28
15-16-17-18/03/2023	METHODE MCKENZIE (module D) D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 960 € Avec chèques-formation : 540 €	MCK-65
23-24-25/03/2023	KINESITHERAPIE RESPIRATOIRE DIFFERENTIELLE GUIDEE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISEE G. Postiaux, Kinésithérapeute S. Otto, Kinésithérapeute	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 430 €	CP-61
20-21/04/2023	METHODE MCKENZIE PERFECTIONNEMENT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES D. Vandeput, Kinésithérapeute, MSc	GOSSELIES (Charleroi) Point Centre Avenue Georges Lemaître 19 B-6041 GOSSELIES	Prix de la formation : 475 € Versement sur le compte SERK IBAN : BE56 7785 9758 1588 BIC : GKCCBEBB	MCK-P5
22-23-24/06/2023	KINÉSITHÉRAPIE RESPIRATOIRE DIFFÉRENTIELLE GUIDÉE PAR L'AUSCULTATION PULMONAIRE ACTUALISÉE G. POSTIAUX, Kinésithérapeute S. OTTO, Kinésithérapeute	TOURNAI Hôtel Floreal «Le Panoramique» Place du Mont Saint-Aubert 2 B-7542 MONT SAINT-AUBERT (TOURNAI)	Prix de la formation : 730 € Avec chèques-formation : 430 €	CP-62

Les chèques-formation : une formule simple et rapide pour vous former à coût réduit jusqu'à près de 50% de réduction sur le prix des formations de la S.E.R.K. Economisez votre argent et élargissez vos compétences.

Un dispositif simple et flexible pour les indépendants et les travailleurs liés par contrat de travail uniquement en Région Wallonne de langue française.

Conditions et solutions via le secrétariat S.E.R.K. :

Tél. : 0032 (0)71 41 08 34 - E-mail : secretariat@serk-ukb.be - Site : www.webkine.be

**Chèque
Formation**



50 ans de trésorerie

Devenu trésorier de l'AKHN (Association des Kinésithérapeutes de Hainaut-Namur) sous la présidence d'Albert Jossiaux en 1972. J'ai connu des heures exaltantes dans les années 1970. Malheureusement de nombreux confrères et consœurs de ces années-là sont décédés ou pensionnés.

J'ai ensuite gravi l'échelon pour devenir trésorier de l'UKFGB regroupant l'AKHN, APK (Bruxelles) et AKES (Liège-Luxembourg).

J'ai eu aussi la tâche difficile de devenir trésorier de l'AKB (Association des Kinésithérapeutes de Belgique) regroupant francophones et néerlandophones. Enfin, l'UKFGB est devenue UKB (Union des Kinésithérapeutes de Belgique).

Mon travail de trésorier a toujours été reconnu comme exemplaire et à 81 ans je suis toujours candidat à ma fonction, que jusqu'à présent, aucun volontaire ne s'est manifesté à prendre.

J'invite régulièrement nos jeunes confrères et consœurs à soutenir et prolonger la vie de l'UKB pour leur sécurité professionnelle et financière.



Bien sûr cela demande un peu de temps, du bénévolat, pour acquérir les compétences de mes amis et collègues administrateurs (spécialistes des lois, moniteur belge, Inami, etc...), sans oublier l'organisation des formations de la SERK agréées par la Région Wallonne.

Je terminerai à nouveau par solliciter la venue de confrères et consœurs dans le conseil d'administration et l'appoint vital de nouveaux membres car n'oublions jamais : «L'Union fait la force !».

*André Rousseau
Trésorier*

LE COIN DES LECTEURS : Proposez vos idées, vos sujets, ...

Contact : Tél : 071 41 08 34

E-mail : secretariat@serk-ukb.be

Site Web : www.webkine.be

**Adresse : Avenue Georges Lemaître 19 - 6041 Gosselies
(Centre de séminaires, le Point Centre)**



Avec la même fraîcheur intellectuelle, notre site de **www.webkine.be** est toujours à la portée de toute la profession.

C'est le fruit du travail acharné de notre secrétariat et du conseil d'administration de l'UKB.

Le web est en évolution perpétuelle.

www.webkine.be est le site kiné le plus consulté en Belgique francophone.

Nous avons, depuis longtemps, décidé que la défense professionnelle ne devait pas être une lutte fratricide.

Dès lors, le but de l'UKB et de **www.webkine.be** a été de rassembler en informant.

La communication par le web est devenue un élément essentiel et incontournable.

www.webkine.be

- est conçu et élaboré par et pour des kinésithérapeutes.
- se veut éclectique dans tous les domaines et pour tous.
- son ambition est de fournir l'information en temps réel.
- vous fait part des informations sans aucune censure, mais attend vos réactions.
- vous invite à vous inscrire à sa «newsletter».

Surfez sur notre site internet

www.webkine.be



**N'hésitez pas à prendre contact avec l'UKB
pour toutes informations, questions, renseignements, suggestions...**



**Rejoignez-nous également sur Facebook :
Union des Kinésithérapeutes de Belgique**



Tarifs pour petites annonces - demandes d'emploi - offres d'emploi

(1 ligne = 60 caractères ou espaces) • Forfait 4 lignes : - membres : gratuit - non-membres : 15 € • Ligne supplémentaire : 2,50 € • Encadré (2 lignes) : 5 €

Les textes (écrits lisiblement) doivent parvenir au secrétariat UKB, Avenue Georges Lemaître 19 - B-6041 GOSSELIES (CHARLEROI), pour le 5 du mois qui précède le mois de parution, au plus tard. Seules les annonces dont le texte et le paiement seront parvenus avant le 5 du mois qui précède le mois de parution seront prises en considération. Un exemplaire du Kiné-Varia News contenant votre annonce sera envoyé au moment de la parution.

Modes de paiement : Pour la Belgique :

- soit par virement au compte BELFIUS n° 777-5918111-23
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

Pour l'étranger :

- uniquement par virement international
- IBAN : BE92 7775 9181 1123 - BIC : GKCCBEBB

VENTE, LOCATION, REMISE CABINET DE KINE

A4661 - Cabinet de kiné/ostéo à louer rue Baron de Castro 1040 Bxl. Proximité métro et bus 36. SFC : 16 m². WC, salle d'attente. Mobilier et table électrique + espalier. Loyer : 500 euros + charges. Rens. & photos : 0486 61 66 77

OFFRE D'EMPLOI EN BELGIQUE

O1314 - Recherche kiné(F) pour reprendre une partie de ma patientèle à domicile et au cabinet, tout équipé à Ganshoren, à partir du 1/10/22. Rétrocession 33%. HUBERT Agnès : 0475 87 75 22

VENTE MATERIEL DE KINE

A4662 - Gymna / Combi 200 L avec laser (+ tête) : 2 + Combi : 1. Tables, matériels, coussins, potence, poids, manchettes, vélo Tunturi E25. Lampes IR et nombreux accessoires divers... Prix à discuter. Contact : 0474 34 37 46

*Les administrateurs de l'UKB
vous souhaitent*

*un joyeux Noël
et une bonne année*

*Ein fröhliche weihnachten
und ein frohes neues jahr*

VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

BELSO ASSURE VOTRE FORMATION EN OSTÉOPATHIE

Notre école propose une formation de pointe, honnête et rigoureuse, tout en élargissant son champ d'action.

Les cours théoriques et pratiques sont donnés les weekends.

Au terme d'un cycle de formation de 5 ans vous jouirez de la reconnaissance auprès des mutuelles en tant qu'ostéopathe agréé.

FORMATION CONTINUE

POSTGRADUATE COURSES

• Un programme de formation continue dans le but de parfaire vos connaissances en ostéopathie et de sa pratique.

• **Des journées portes ouvertes**

18 mars 2023 de 17h30 à 18h30

16 septembre 2023 de 11h à 13h

LIEU:

Centre de formation BELSO:

Centre IFAPME de Charleroi

Chaussée de Lodelinsart 417 B- 6060 (Gilly) A54 sortie 26

PROGRAMME:

- statut de l'ostéopathie en Belgique,
- fonctionnement de l'école,
- contact avec le corps enseignant.

CONTACT:

Secrétariat: asbl New Belso, Peter Benoitstraat 4b, 9100 Sint-Niklaas

Belsophone: 0475 85 17 32 | Mail: info@belso.be



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

LE COLLÈGE BELGE D'OSTÉOPATHIE
ÉVEIL DU FEELING ET RIGUEUR SCIENTIFIQUE



DEVENEZ OSTÉOPATHE

JOURNÉES
PORTES OUVERTES 2023

Cette fois c'est décidé ?
Vous passez à l'ostéopathie ?

Venez assister gratuitement à nos cours
durant nos journées portes ouvertes
organisées aux dates suivantes :

22 AVRIL 2023
20 MAI 2023
10 JUIN 2023
17 JUIN 2023
de 10h à 13h

POURQUOI NOUS CHOISIR ?



Une longue expérience :

Le Collège Belge d'Ostéopathie (CBO) propose, depuis 1987, une formation qui perpétue la tradition de l'ostéopathie anglo-saxonne. Le C.B.O. est **en filiation avec l'European School of Osteopathy (E.S.O. Maidstone)**.



Une formation de qualité :

L'enseignement répond aux normes strictes édictées par l'Académie d'Ostéopathie de Belgique. Il est conforme aux prescriptions européennes pour la formation des praticiens de santé à haut degré de responsabilité.



La reconnaissance :

La formation du C.B.O. est agréée par l'UPOB (Union Professionnelle des Ostéopathes de Belgique) et permet l'obtention du diplôme d'ostéopathe D.O. qui s'est imposé comme garant de la compétence professionnelle.

**Etablissement et diplômes non reconnus
par la Communauté française de Belgique**



Le Collège Belge
d'Ostéopathie

www.c-b-o.org E : info@c-b-o.org

CBO, Collège Belge d'Ostéopathie, Avenue Hippocrate 91,
1200 Bruxelles, 02 762 34 45

Rappel : **Remboursement de la kinésithérapie** pour les patients souffrant de fatigue chronique ou de fibromyalgie

Les conditions de remboursement changent pour les traitements de kinésithérapie des patients souffrant du syndrome de fatigue chronique ou de fibromyalgie (reprises dans la liste Fb des pathologies qui nécessitent un traitement régulier et parfois long).

Il s'agit d'un changement rétroactif au 1^{er} janvier 2017 qui découle d'un arrêt du Conseil d'Etat qui annule la réglementation introduite début 2017.

Voici les conditions de remboursement de ces traitements, selon qu'ils soient soit terminés ou en cours, et selon le moment auquel ils ont été prescrits.

Quelles sont les conditions de remboursement des traitements ?

Pour un traitement spécifique de 18 séances de 45 minutes qui s'est achevé en 2017, 2018 ou 2019.

L'assurance soins de santé rembourse encore ces séances sur base des conditions de remboursement reprises dans l'arrêté royal du 17 octobre 2016 (annulé par le Conseil d'Etat) (prescriptions, attestations, durée des séances, montants, etc.).

Pour un traitement spécifique de 18 séances de 45 minutes prescrit avant le 4 juillet 2019 ET qui est toujours en cours ou pas encore commencé

L'assurance soins de santé rembourse encore ces séances sur base des conditions de remboursement reprises dans l'arrêté royal du 17 octobre 2016 (annulé par le Conseil d'Etat), et ce jusqu'à la fin du traitement.

Après ces 18 séances, le patient peut à nouveau bénéficier d'un traitement remboursé sur base des conditions de la nomenclature «restaurée», soit d'un maximum de 60 séances remboursées au meilleur taux de remboursement.

Pour un traitement prescrit à partir du 4 juillet 2019

À partir du 4 juillet 2019, l'assurance soins de santé ne rembourse plus les 18 séances spécifiques de 45 minutes. Par contre, elle

rembourse à nouveau les traitements attestés sur base des conditions de la nomenclature «restaurée», à savoir un maximum de 60 séances remboursées au meilleur taux de remboursement.

Les modalités de remboursement spécifiques concernées sont reprises en pages 34 et 35 de cette version de la nomenclature.

Comment «notifier» un traitement ?

Vous devez notifier les traitements repris en liste Fb pour vos patients atteints de fibromyalgie à l'aide du formulaire de notification.

Par contre, vous ne pouvez plus notifier, ni renouveler une notification, pour les patients atteints de fatigue chronique puisque les centres de référence mentionnés dans la nomenclature n'existent plus.

Le conseil technique de la kinésithérapie travaille à de nouveaux critères d'inclusion pour cette nouvelle situation pathologique.

Source : www.inami.be



Rappel : Indemnité pour initier un dossier élaboré de kinésithérapie en pathologie «courante» : intégrée dans la nomenclature depuis le 1^{er} juin 2021

Depuis le 1^{er} juin 2021, vous ne pouvez plus utiliser les indemnités pour initier un dossier élaboré de kinésithérapie en pathologie «courante». Ces indemnités ont été remplacées par les prestations «Intake du patient à la 1^{ère} séance d'un traitement».

Les règles pour utiliser ces prestations «intake du patient à la 1^{ère} séance d'un traitement» sont les mêmes que celles des indemnités pour initier un dossier élaboré de kinésithérapie. Vous pouvez toujours les trouver dans la nomenclature.

Situation depuis le 1^{er} juin 2021

Prestations	Code de nomenclature	Montant
Intake du patient à la 1^{ère} séance d'un traitement		
Au cabinet en dehors de l'hôpital ou d'un service médical organisé	567033	6,50 EUR
Au cabinet dans un hôpital	567070	6,50 EUR
Au cabinet dans un service médical organisé	567114	6,50 EUR
Au domicile	567151	6,50 EUR
En hospitalisation	567221	6,50 EUR
Dans un centre de rééducation fonctionnelle conventionné	567254 - 567265	5,17 EUR
En résidence communautaire pour personnes handicapées	567173	4,07 EUR
En maison de soins psychiatriques	566974	4,07 EUR
En résidence communautaire pour personnes âgées	566996	4,07 EUR

Situation avant le 1^{er} juin 2021

Vous pouvez retrouver les règles de cet «ancien» système («que couvre cette indemnité», «à combien s'élève cette indemnité», «comment attester cette indemnité») sur la page concernant l'indemnité pour initier un dossier élaboré de kinésithérapie jusqu'au 31 mai 2021.

Prestations	Code de nomenclature	Indemnité	Montant
Séance individuelle de kinésithérapie		Pseudocode	
Au cabinet du kinésithérapeute, au domicile du patient, ou en hospitalisation	560011 - 560114 560210 - 560313 560501	639855 (ambulant) 639866 (hospitalisé)	6,50 EUR
Dans un centre de rééducation fonctionnelle conventionné	560534 - 560545	639870 (ambulant) 639881 (hospitalisé)	5,17 EUR
En résidence communautaire pour personnes handicapées, maison de soins psychiatriques, résidence communautaire pour personnes âgées	560416 - 564395 560571	639892	4,07 EUR

Rappel :

Remboursement de la kinésithérapie pour les pathologies des listes Fa et Fb

Pour certaines situations pathologiques, les patients bénéficient d'un nombre plus important de séances remboursées au meilleur tarif. En plus des pathologies lourdes (liste E), il s'agit des pathologies des listes dites «Fa» et «Fb» dont le traitement nécessite beaucoup de kinésithérapie.

Pathologies de la liste Fa

Il s'agit de pathologies qui nécessitent un traitement de kinésithérapie intense pendant une courte période.

Pour une pathologie de la liste Fa (F aiguë) (art. 7, §14, 5°, A), le patient peut bénéficier d'un maximum de 60 séances de kinésithérapie remboursées au meilleur tarif, pendant une période d'1 an (365 jours à partir de la date de la 1^{re} séance effectuée).

Après ces 60 séances, le traitement peut être poursuivi avec un remboursement moins important.

Pathologies de la liste Fb

Il s'agit de pathologies qui nécessitent un traitement régulier de kinésithérapie qui peut durer plusieurs années.

Pour une pathologie de la liste Fb (F chronique) (art. 7, §14, 5°, B), le patient peut bénéficier d'un maximum de 60 séances de kinésithérapie remboursées au meilleur tarif par année civile, pendant

une période allant de la 1^{ère} séance effectuée au 31 décembre de la 2^e année civile qui suit l'année de cette 1^{ère} séance.

Si l'état de santé du patient le nécessite, une liste « Fb » est renouvelable.

Après ces 60 séances le traitement peut être poursuivi avec un remboursement régressif. Le taux de remboursement diminue, dans un premier temps pour les 20 séances suivantes, puis une deuxième fois pour les séances effectuées à partir de la 81^e séance.

Formulaires pour notifier le traitement d'une pathologie

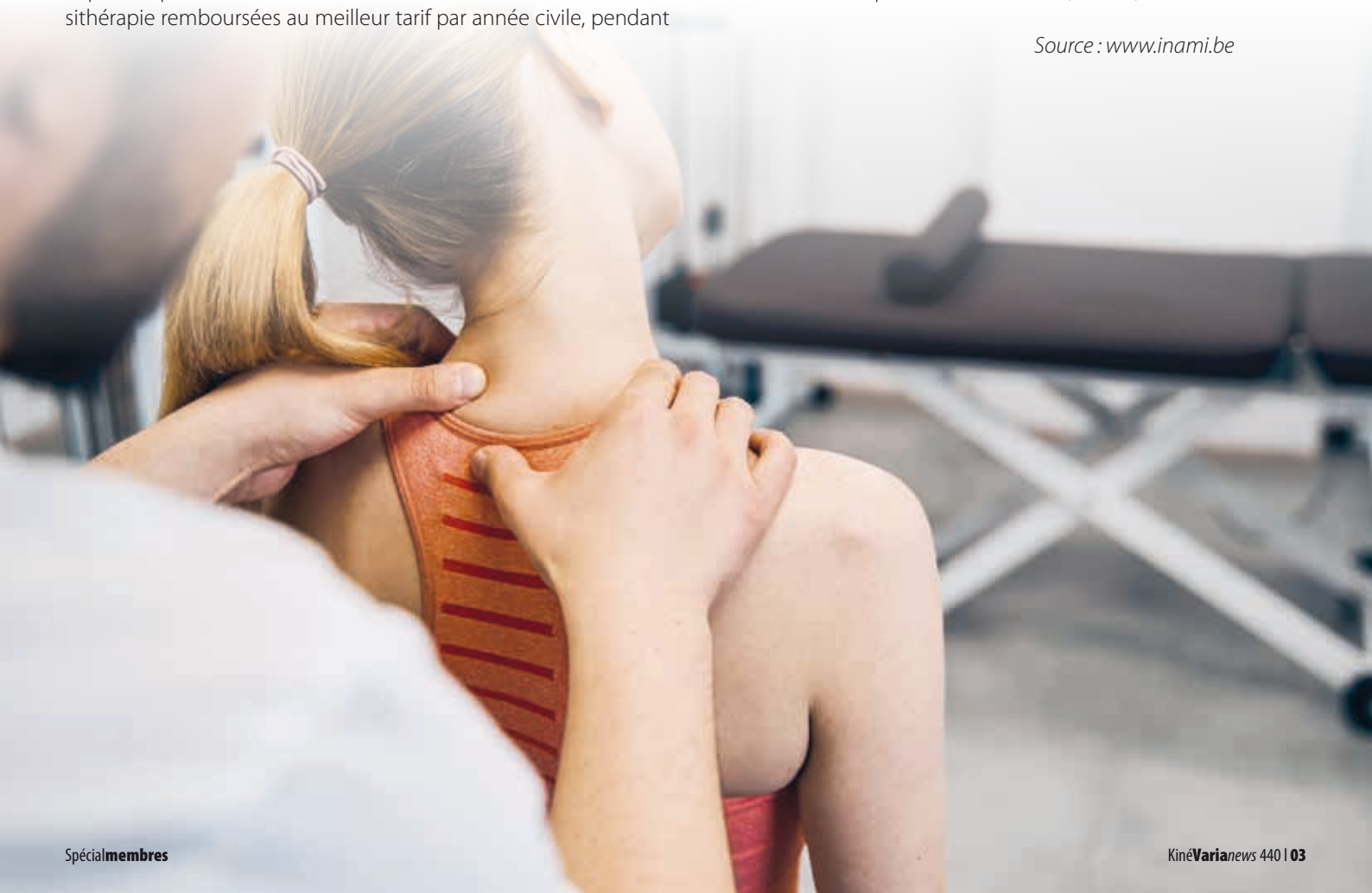
Formulaire: annexe 05a - Règlement des soins de santé du 28 juillet 2003.

Nouveau formulaire à utiliser depuis le 1^{er} mai 2015 - Notification du traitement d'une situation pathologique décrite à l'article 7, § 14, 5°, a, de la nomenclature des prestations de santé (liste Fa).

Formulaire : annexe 05b - Règlement des soins de santé du 28 juillet 2003.

Notification, ou renouvellement de notification, du traitement d'une situation pathologique décrite à l'article 7, § 14, 5°, b, de la nomenclature des prestations de santé (liste Fb).

Source : www.inami.be



Faire évoluer la mobilité : on a tous à y gagner.

Nous savons à quel point la mobilité est cruciale dans le développement de votre business. Et nous savons à quel point Touring, en tant qu'acteur de premier rang, a un grand rôle à jouer dans la mobilité de demain. Une mobilité bénéfique à l'efficacité de votre entreprise et donc à votre succès.

C'est pourquoi nous travaillons déjà à de nouvelles solutions et réfléchissons à l'avenir. Touring est maintenant là aussi pour donner un coup de boost à votre voiture électrique et vous permettre de continuer votre route jusqu'à une borne de chargement. Car aujourd'hui comme demain, votre mobilité est notre priorité.

Vous voulez en savoir plus ?

Contactez-nous au 02 233 24 53 ou via tbs@touring.be



touring.be